

Mentions obligatoires, facultatives et interdites sur les emballages et étiquettes des vins belges

		Vins tranquille		Vins mousseux		remarques
		sans AOP IGP	avec AOP IGP *	sans AOP	avec AOP *	
1	Origine	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Produit en Belgique ou formule équivalente
2	Catégorie du produit	Obligatoire	Facultatif	Obligatoire	Facultatif	"vin" ou "vin mousseux" etc ou combinaison avec 1 : "vin belge"
3	Nature de l'AOP ou IGP	pas d'application	Obligatoire	pas d'application	Obligatoire	"Appellation d'Origine Protégée" ou "Indication Géographique Protégée"
4	Nom de l'AOP ou IGP	pas d'application	Obligatoire	pas d'application	Obligatoire	Côtes de Sambre et Meuse, Crémant de Wallonie, Vin de Pays des jardins de Wallonie, Vin mousseux de qualité de Wallonie
5	Symbole communautaire AOP IGP	pas d'application	Facultatif	pas d'application	Facultatif	 
6	Nom de ou référence à une plus petite unité géographique	Interdit	Facultatif	Interdit	Facultatif	
7	Taux d'alcool	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	exprimé en % vol et en unité ou demi unité; écart par rapport au pourcentage réel 0,5% (0,8 % pour les vins mousseux, vin de liqueur, vin d'appellation avec au moins 3 ans de vieillissement en bouteille)
8	Unité de mesure	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	en cl, ml ou l
9	Nom et adresse de l'embouteilleur	Obligatoire	Obligatoire	Facultatif	Facultatif	adresse = commune + Pays précédé de "embouteillé par" (ou "pour" en cas de sous-traitant ou équivalent)
10	Nom et adresse du producteur (ou vendeur)	Facultatif	Facultatif	Obligatoire	Obligatoire	adresse = commune + Pays précédé de "produit par" (ou "pour" en cas de sous-traitant ou équivalent)
11	"contient des sulfites " ou autres allergènes	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	dans la langue de la région où le produit est vendu
12	Pictogramme allergène	Facultatif	Facultatif	Facultatif	Facultatif	en complément des mentions écrites obligatoires    
13	Numéro de lot	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	sous la forme d'un numéro précédé de la lettre 'L'
14	Teneur en sucre	Facultatif	Obligatoire voir cahier des charges	Obligatoire	Obligatoire	écart maximal de la teneur réelle : 3 g/l . Voir remarque ci-dessous

-  Nouveau message
-  Boîte de réception
-  En attente
-  Messages envoyés
-  Planifié 8
-  Brouillons 4
-  Plus
- Libellés** +
-  [Gmail]
-  Archives
-  Henri
-  AVW
-  6 novembre 2023
-  7 juin 2024
-  9 février 2023

- ns ce fil Contacts
- Association Vignerons de Wallo...
info@vigneronsdewallonie.be
 - Brigitte Tack
tack.brigitte@gmail.com
 - Vanessa Vaxelaire
vanessa@chateaubioul.com
 - dominique.rooseleer
dominique.rooseleer@economie.fgov...

commentaires x